



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 7 octobre 2024 à 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

464, 10^e-et-1^{er} rang Colombourg
Lot 4 049 096
Cadastre du Québec
Propriétaire : Fromabitibi inc.

L'objet de la demande est le suivant:

- ▶ Permettre un agrandissement de la fromagerie de 418,9 mètres portant la superficie totale du bâtiment à un maximum de 790 m² au lieu de 310 m² pour l'ensemble des bâtiments secondaires détachés, excluant les bâtiments agricoles, le tout tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 octobre 2024 à 19 heures, à la salle du conseil de la Ville de Macamic au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 18 septembre 2024.

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe